

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 13 DECEMBRE
A 19 H 00 SUR CONVOCATION EN DATE DU 10 DECEMBRE 2019**

Séance : 06/2019

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 13 décembre 2019, à 19 H 00, dans la salle du conseil municipal de la mairie de VIEILLE-CHAPELLE, sur convocation en date du 10 décembre 2019.

Conseillers municipaux étaient présents : 11

Absents : Mesdames TURPAIN Rose-Marie, LELEU Hélène et Messieurs MALY Eric et DECARNIN Eddy.

Monsieur MALY Eric a donné pouvoir à Madame PRUVOST Charlotte.

L'ordre du jour était le suivant :

- 06 / 2019 / 01- * - Désignation d'un secrétaire de séance
- 06 / 2019 / 02- * - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion
- 06 / 2019 / 03- * - Compte rendu des délégations du Maire
- 06 / 2019 / 04- * - Prime du personnel
- 06 / 2019 / 05- * - Demande de remboursement location de salle VERSCHELDE
- 06 / 2019 / 06- * - Demande de concession au cimetière de M et Mme LEMAY - DURETZ
- 06 / 2019 / 07- * - Avenant N°1 de la convention de mise à disposition des locaux de la Micro Crèche
- 06 / 2019 / 08- * - Modification statutaire de la CABBAL compétence facultative « contrat local de santé »
- 06 / 2019 / 09- * - Rapport annuel de la SMT (Syndicat mixte des transports Artois - Gohelle
- 06 / 2019 / 10- * - Plan de gestion des réseaux secondaires du Symsagel
- 06 / 2019 / 11- * - Compte rendu des différents syndicats
- 06 / 2019 / 12- * - Questions diverses
 - Les différentes dates à retenir

06 / 2019 / 01- * - Désignation d'un secrétaire de séance

Madame MANTEN Marylène se propose pour être secrétaire de séance.
Elle est élue à l'unanimité.

06 / 2019 / 02- * - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le compte rendu de la réunion en date du 30 octobre 2019 est adopté à l'unanimité.

06 / 2019 / 03- * - Compte rendu des délégations du Maire

1. Signature du contrat de M MURAWSKI en remplacement de M WAQUET.

2. Commande papier DG BURO pour un montant de 1 026 € 00 TTC
3. Réparation véhicule électrique pour un montant de 2 653 € 26 TTC
4. Commande à esprit gourmet des colis de fin d'année pour un montant de 1055 € 20 TTC, imputé au CCAS
5. Avenant pour l'annulation du spectacle « La fuite » par la Comédie de BETHUNE
6. Signature du contrat de fidélisation pour la mise en place de la machine à affranchir pour les nouvelles normes de la poste.

06 / 2019 / 04- * - Prime du personnel

Monsieur le Président indique qu'il est alloué, à chaque membre du personnel, une gratification exceptionnelle en fin d'année. Il propose de la reconduire cette année et propose aux membres du conseil municipal d'attribuer un montant de 750 € 00 à mesdames CRANKSHAW, SOUILLART et LAZARO et monsieur SOCKEEL, 550 € 00 à Mesdames GUILLOT et LAROCHE, 400 € 00 à Monsieur MURAWSKI, 300 € 00 à Madame LIBBRECHT. Concernant le personnel non titulaire ayant travaillé une partie de l'année 2019, il est décidé d'attribuer une somme de 200 € 00 à Madame SABRE, 150 € 00 à mesdames VREBOS et FLAMENT.

Monsieur le Président signale que cela représente un effort financier pour la commune de 5 300 € 00.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

06 / 2019 / 05- * - Demande de remboursement location de salle VERSCHELDE

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de la famille VERSCHELDE qui indique avoir des aléas pour la date de sa location le week-end du 13 juin prochain. Monsieur le Président propose de faire une retenue de 50 euros comme stipulé dans le contrat. Monsieur et Madame VERSCHELDE ayant déjà versé la somme de 115 €, Monsieur le Président propose de rembourser la différence, soit 65 euros. Monsieur le Président demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à effectuer le remboursement de la somme de 65 euros.

Après délibération, les membres sont d'accord à l'unanimité.

06 / 2019 / 06- * - Demande de concession au cimetière de M et Mme LEMAY – DURETZ

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de Madame LEMAY – DURETZ Murielle qui sollicite un emplacement au cimetière de VIEILLE CHAPELLE, car sa famille est originaire de VIEILLE CHAPELLE. Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Municipal d'accepter sa demande.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal sont d'accord à l'unanimité.

06 / 2019 / 07- * - Avenant à la convention de mise à disposition des locaux de la Micro Crèche

Monsieur le Président donne lecture de l'avenant à la convention de mise à disposition des locaux de la Micro Crèche « Aux clairs de la lune SV » qui à compter du 01 janvier va se grouper avec le groupe « People and Baby ». Le nouveau groupe va s'appeler SA Micro Baby. Monsieur le Président signale que le contrat de base ne change pas avec la commune, le projet « Mes petits pieds zen » restera bien d'actualité. La nouvelle structure aura un comité d'établissement, ce qui présente plusieurs avantages pour les salariés (baisse des cotisations retraite complémentaire, avantage de fin d'année, etc...). Les loyers seront désormais réglés par la nouvelle structure : SA Micro Baby. Monsieur le Président demande l'autorisation de signer cet avenant.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal sont d'accord à l'unanimité.

06 / 2019 / 08- * - Modification statutaire de la CABBAL compétence facultative « contrat local de santé »

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par arrêté du 15 novembre 2018, le Préfet a approuvé l'ensemble des compétences facultatives de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, dont notamment la compétence « Contrat local de santé : élaboration, signature et suivi du Contrat Local de Santé (ou tout type de contrat ou dispositif s'y substituant). »

Les travaux d'écriture du Contrat Local de Santé ont été engagés depuis début 2019 et trois groupes de travail se réunissent pour décliner un plan d'actions.

Le Contrat Local de Santé (CLS) est décliné en fiches-actions sur la durée du Projet Régional de Santé 2020-2023. Une structure porteuse (CPAM de l'Artois, Planning familial du Pas-de-Calais, Prévart ...) est identifiée par fiche-action et doit en organiser la mise en œuvre.

L'adoption et la signature du CLS par la Communauté d'agglomération et l'Agence Régionale de Santé, sont prévues pour début 2020.

La mise en œuvre de ces fiches-actions, sera ensuite établie annuellement lors des comités techniques et stratégiques.

La formulation actuelle de la compétence ne permet pas à la Communauté d'Agglomération, à l'issue de la signature du CLS, d'assurer le portage d'actions.

Il convient donc de modifier l'intitulé de cette compétence.

Par délibération du 13 novembre 2019, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération a donc engagé une modification de ses statuts en vue d'exercer la compétence facultative « Contrat local de santé : élaboration, signature, suivi et mise en œuvre d'actions du Contrat Local de Santé (ou tout type de contrat ou dispositif s'y substituant) » en lieu et place de la compétence « Contrat local de santé : élaboration, signature et suivi du Contrat Local de Santé (ou tout type de contrat ou dispositif s'y substituant) ».

Conformément à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il invite donc le Conseil municipal à se prononcer sur la modification statutaire des compétences de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane telle que reprise ci-dessus. »

Le Conseil municipal,
Sur proposition du Maire,
Sont d'accord à l'unanimité,

DECIDE d'approuver, en concordance avec la délibération de son Conseil communautaire en date du 13 novembre 2019, la modification statutaire des compétences de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane telle que reprise ci-dessus.

06 / 2019 / 09- * - Rapport annuel de la SMT (Syndicat mixte des transports Artois – Gohelle

Monsieur le Président signale que le rapport annuel de la SMT (Syndicat mixte des transports Artois – Gohelle est consultable en Mairie pour les membres du Conseil Municipal qui le désirent.

Monsieur LEWEURS signale que les bus sont souvent vides.

06 / 2019 / 10- * - Plan de gestion des réseaux secondaires du Symsagel

Monsieur le Président indique que le SYMSAGEL peut reprendre la gestion des courants et des fossés à plaques entretenus auparavant par le SIAAAH. Pour VIEILLE-CHAPELLE, il y a à peu près 17 Km pour un coût de 23 235 € 10. Monsieur le Président souhaite que l'ensemble des travaux soit étalé sur une période de 5 ou 6 ans et qu'il ne souhaite pas faire participer les riverains à la gestion du réseau secondaire. Monsieur le Président signale qu'il faut aussi accepter la proposition de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la somme de 1 858 €.

Après réception des éléments, le SYMSAGEL fera le dépôt des DIG (Délégation d'Intérêt Général), qui clôturera ainsi le volet « étude » de cette prestation.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Municipal d'adhérer à ce plan de gestion des réseaux secondaires du Symsagel et demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer les documents.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal sont d'accord à l'unanimité.

06 / 2019 / 11- * - Compte rendu des différents syndicats

Assainissement à la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane

Monsieur LEWEURS signale qu'il a assisté avec Monsieur le Président à une réunion sur l'assainissement à la CABBALR. Pour 2020, il est prévu de mettre en place un ouvrage de transfert dans la rue de Loisne pour amener le réseau de la Couture au centre de la commune. Il est aussi prévu de raccorder en premier le centre de la commune, de l'Espace-Avenir jusque chez M. et Me Walle. Le coût de cette première tranche est évalué à près de 700 000 € 00.

Ensuite, Monsieur LEWEURS explique qu'avec le regroupement des communes le coût de l'eau consommé coûtera 1 € 90 le M3, plus 35 euros de part fixe. Monsieur LEWEURS signale que l'Agence de l'eau ne donne plus d'aide. Sur la CABBALR, plus de 20 000 logements ont un rejet direct au fossé. Monsieur LEWEURS rappelle que les contrôles coûtent actuellement 104 euros et que beaucoup de personnes n'ouvrent pas leur porte. Sur 861 contrôles, il y a eu 313 absents, ce qui met le service en déficit. Pour pallier à cela, des contrôleurs assermentés vont être nommés ce qui permettra de faire payer les habitants qui ne sont jamais présents ou ne veulent pas ouvrir. Concernant les vidanges non collectives, le coût était de 95 euros jusque 4 000 l, au-delà il sera de 300 € 00.

LE SIADEBP

Monsieur LEWEURS Serge :

Une délibération a été prise pour ne pas augmenter le prix de l'eau en 2020, les travaux ont augmenté de 0.9 %. Monsieur SENECHAL Hubert signale que pour la dernière réunion, il aurait été bien d'offrir une bâche à chaque commune adhérente à ce syndicat. Les nouveaux locaux techniques qui sont regroupés sur VIOLAINES, vont appartenir à la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane car c'est la CABBALR qui reprend cette compétence au 1^{er} janvier 2020.

LE SIAD

Monsieur CRESSON Eric :

Le SIAS dispose d'un service pour 60 patients entre 80 et 90 ans et l'ESAD d'un service pour 106 patients, avec 42 personnes référentes pour 69 femmes et 37 hommes. Il y a un projet Esprade pour le Béthunois et le Bruaysis comprenant 102 communes et 13 ADMR du Pas-de-Calais. Monsieur CRESSON Eric souligne que les locaux de LOCON ne vont plus exister car ils vont s'installer à LESTREM dans l'ancien bureau des médecins.

Le bureau communautaire

Monsieur le Président rapporte que le Budget Primitif 2020 de la CABBALR sera voté en fin d'année

et avant les élections municipales 2020. Côté des dépenses de fonctionnement, ce budget est bâti avec une augmentation inférieure à 1.5%, ce qui permet de conserver la dotation de l'Etat et éviter une diminution de celle-ci. Monsieur le Président précise que le budget est bâti avec un montant des dépenses d'environ 175 000 000 € 00 et le montant des recettes de 185 000 000 €, soit une marge de manœuvre de près de 10 000 000 € 00.

Par ailleurs, la demande de fonds de concours de 135 000€ pour la dernière tranche de la ferme Sénéchal a reçu un avis favorable du bureau et du conseil communautaire du 18 décembre 2019.

06 / 2019 / 12- * - Questions diverses

Subvention départementale au titre de l'Appel à Projet Innovation Territoriale.

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de Monsieur le Président du Conseil Départemental indiquant que la commune n'a pas été retenue pour l'appel à projet innovation territoriale car elle l'avait déjà été en 2017, Monsieur le Président indique qu'il s'en doutait et il a sollicité un entretien auprès de la nouvelle sous-préfète pour lui déposer une demande de subvention au titre de la DETR, volet accessibilité pour un montant voisin de 36 000€. Par ailleurs, une demande de subvention est en cours auprès de la Fédération Départemental de l'Energie car Monsieur LEMAY TOULOUSE a chiffré les travaux liés au poste « Fluides ».

Décision Modificative N°3

Monsieur le Président explique que la Décision Modificative N°2 qui a été votée présente un déséquilibre car la taxe d'aménagement prévue au Budget Primitif (1 400 €) a été diminuée de 600€ dans la DM2 pour le remboursement de l'emprunt au chapitre 16. Il convient de rétablir l'équilibre de la manière suivante :

Dépenses	chapitre 23	Article 2315	Installations, Mat et Outillage technique	- 600 € 00
Recettes	chapitre 10	Article 10226	Taxe d'aménagement	+ 600 € 00

Monsieur le Président demande à délibérer,

Après délibération, les membres du Conseil Municipal sont d'accord à l'unanimité

La Comédie de Béthune

Monsieur le Président indique qu'un avenant a été établi entre la Comédie de Béthune et la commune suite à l'annulation du spectacle « la fuite » consécutif à la blessure d'un comédien. Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer cet avenant. Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

Monsieur le Président donne la parole à Madame MOREL qui propose que ce spectacle soit remplacé par un atelier théâtral, dont le coût sera de 200 € 00 pour 3 heures par 2 comédiens professionnels. Cet atelier aura lieu le samedi 11 janvier de 9 à 12 H 00, à la salle d'honneur de la Mairie et ce sera l'occasion de convier et remercier tous les membres du Conseil Municipal des Jeunes.

Le conseil municipal des jeunes

Madame MOREL explique que la première réunion a eu lieu en octobre et que 10 enfants âgés de 8 à 12 ans étaient présents à cette première réunion (6 garçons et 4 filles venant d'établissements scolaires différents). Lors des différentes réunions, il a été décidé de respecter au mieux la parité et de créer 3 commissions (Animation et cérémonie, Aménagement et Environnement). Des réflexions ont eu lieu sur la fonction d'élu, les symboles liés aux écharpes, au blason de Vieille-chapelle, au

drapeau, à la Marianne, etc.... Les différents modes de scrutin ont été expliqués pour que les élections se passent dans les meilleures conditions possibles. L'élection du Maire et des Adjointes s'est déroulée le mardi 10 décembre en présence des parents et de plusieurs conseillers municipaux adultes. Madame MOREL précise que les enfants ont été exemplaires et que le déroulement de l'élection a eu lieu dans un calme et une sérénité appréciés par toutes les personnes présentes.

A été élue Maire : Elsa
Adjointe à l'animation : Léa
Adjoint à l'aménagement : Quentin
Adjoint à l'environnement : Alexis.

Beaucoup de projets en vue, dont la création d'une boîte à livres, les relations inter générationnelles, le ramassage des prospectus pour Richebourg Solidarité, le nettoyage de la nature, etc....

Une réunion est programmée le samedi 20 décembre, pour le déroulement de la cérémonie des vœux du samedi 4 janvier, car il est prévu une intervention des membres du Conseil Municipal des Jeunes.

Information de Monsieur Jean François RAPIN, Sénateur

Voici les principales amendements ou modifications à la loi « NOTRe » communiqués dans cette information :

La première mesure concerne la gouvernance des EPCI permettant la création d'une conférence des maires.

Le caractère facultatif au transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes et d'agglomération en abrogeant les dispositifs de la loi NOTRe.

Le renforcement des pouvoirs de police du Maire : le pouvoir de procéder à la fermeture administrative des débits de boissons et des établissements diffusant de la musique, concernant les pouvoirs spéciaux en matière d'occupation et d'encombrement du domaine public et d'évacuation des épaves de véhicules, autorisation à prononcer des amendes administratives en cas de méconnaissances des arrêtés édictés.

Concernant l'indemnité des élus, le Sénat propose de les augmenter de 30% pour les communes comprises entre 500 et 999 habitants.

Permis de construire de la Ferme Sénéchal et de la Médiathèque

Les deux Permis de Construire ont été annulés à cause de la défense incendie et sous prétexte qu'un permis de construire ne peut pas être délivré si il comporte deux numéros différents de commission de sécurité. L'ajout de pièces complémentaires a aussi été refusé, ce qui se faisait pourtant sur d'autres affaires. Il a donc fallu redéposer un nouveau Permis de Construire pour la Ferme Sénéchal. Celui-ci devrait être accordé avant la fin Février, car c'est une pièce indispensable à la demande de subvention pour le dossier de la Région. Concernant le Permis de la Bibliothèque - Médiathèque, il sera déposé en janvier 2020.

Rendez-vous avec la Trésorerie

Monsieur le Président indique qu'il a participé à une réunion avec Mesdames SERRURE et STURIALE, la Trésorière de Béthune concernant le projet de budget primitif de l'année 2020 pour la TVA. Faut-il établir un budget annexe pour la dernière tranche de travaux et faire une déclaration tous les mois ? Madame STURIALE demande à ce qu'on lui envoie le projet de la plateforme, le bail, les activités commerciales des 3 pôles, le budget prévisionnel et le dossier monté auprès du pôle métropolitain de l'Artois pour nous assister dans le montage du budget 2020.

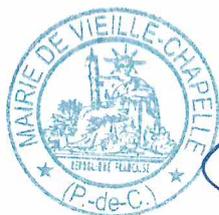
Rendez-vous à la Sous-Préfecture

Monsieur le Président souligne qu'il avait pris rendez-vous avec Madame la Sous-Préfète pour lui expliquer le projet de la ferme Sénéchal, avant l'envoi de la demande de subvention DETR. Monsieur le Président souligne qu'elle connaissait déjà les grandes lignes du projet et qu'elle nous aidera à mener à bien ce projet de territoire. Madame LECOINTE, secrétaire de Madame de Sous-Préfète était également présente car elle connaît bien la situation de la commune de Vieille-Chapelle.

Les différentes dates à retenir

Mardi 24 décembre	Passage du Père-Noël
Samedi 4 janvier	Cérémonie des Vœux
Mercredi 22 janvier	ABC de la Communauté de commune
Samedi 25 janvier	Assemblée Générale de « Amitié Détente »
Samedi 8 février	Carnaval de l'Amicale Laïque

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 H 25.



Jean-Michel DESSE
Maire